

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 28 mars 2014

Date de convocation : 24 mars 2014.

Le vingt-huit mars deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS, doyen de l'assemblée.

Présents : MM ANDRE, DESMARET, DESMOULINS, GOESSENS, POINTIN, SRACZYK, THIEUX, et Mmes COIGNY, DEBRAY, FERRET, GREBAUT, LEMAIRE, MARCOLLA, RIBOULEAU.

Absents : M PERDU.

Ont donné procuration : M PERDU à M GOESSENS.

Secrétaire de séance : Mme FERRET.

1. Installation du Conseil municipal et élection du Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille quatorze, le 28 mars, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

MM ANDRE, DESMARET, DESMOULINS, GOESSENS, POINTIN, SRACZYK, THIEUX, et Mmes COIGNY, DEBRAY, FERRET, GREBAUT, LEMAIRE, MARCOLLA, RIBOULEAU.

Absents excusés : M PERDU.

La séance a été ouverte sous la présidence de M Jean-Pierre DESMOULINS, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

MM ANDRE, DESMARET, DESMOULINS, GOESSENS, PERDU, POINTIN, SRACZYK, THIEUX, et Mmes COIGNY, DEBRAY, FERRET, GREBAUT, LEMAIRE, MARCOLLA, RIBOULEAU dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M Jean-Pierre DESMOULINS, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme FERRET.

Mmes MARCOLLA et GREBAUT sont assesseurs.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du maire :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
 - bulletins blancs ou nuls : 1
 - suffrages exprimés : 14
 - majorité absolue : 8
- Ont obtenu :

- M. DESMOULINS Jean Pierre : 14 voix

M DESMOULINS Jean Pierre ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé dans sa fonction.

M DESMOULINS Jean Pierre a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2. Création des postes d'adjoints.

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de 4 postes d'adjoints au maire.

3. Election des adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4.

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

Election du 1^{er} adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- **Mme COPIGNY: 15 voix**

Mme COPIGNY ayant obtenu l'unanimité des voix est proclamée premier adjoint au maire.

Election du 2^{ème} adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- **M SRACZYK : 15 voix**

M SRACZYK ayant obtenu l'unanimité des voix est proclamé deuxième adjoint au maire.

Election du 3^{ème} adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls 0:
- suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- **Mme DEBRAY : 15 voix**

Mme DEBRAY ayant obtenu l'unanimité des voix est proclamé troisième adjoint au maire.

Election du 4^{ème} adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- **M ANDRE : 15 voix**

M ANDRE ayant obtenu l'unanimité des voix est proclamé quatrième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

4. Election des délégués dans les organismes extérieurs.

- **Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Président : M le Maire (présidence de droit)

4 membres élus au sein du conseil municipal	4 membres nommés par le Maire
Jeanine COPIGNY	Noëlla MESLET
Isabel FERRET	Pierre DUCHOISELLE
Nicole LEMAIRE	Anne-Marie JOSSELIN
Geneviève RIBOULEAU	Jacques LEMAIRE

- **Désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Saintines / Saint Sauveur (SIAEP).**

4 délégués titulaires	4 délégués suppléants
Jean-Pierre DESMOULINS	Nicole LEMAIRE
Christian SRACZYK	Sébastien ANDRE
Philippe GOESSENS	Geneviève RIBOULEAU
Fabien PERDU	Marie-Caroline MARCOLLA

- **Désignation des délégués auprès du Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO).**

2 délégués titulaires	1 délégué suppléant
Jean-Pierre DESMOULINS	Isabel FERRET
Christian SRACZYK	

- **Désignation des délégués auprès du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA).**

2 délégués titulaires	2 délégués suppléants
Jean-Pierre DESMOULINS	Delphine DEBRAY
Geneviève RIBOULEAU	Steve DESMARET

- **Désignation du délégué auprès de la Commission Locale de l'Eau (CLE).**

Jean-Pierre DESMOULINS.

- **Désignation du délégué auprès de la Maison de la Jeunesse et de la Culture de Verberie (MJC).**

Marie-Caroline MARCOLLA.

- **Désignation des délégués auprès de l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO).**

1 délégué titulaire	1 délégué suppléant
Jean-Pierre DESMOULINS	Christian SRACZYK

- **Désignation des délégués auprès de l'Association Départementale pour l'Informatisation des communes de l'Oise (ADICO).**

1 délégué titulaire	1 délégué suppléant
Geneviève RIBOULEAU	Armelle BEAUFILS

- **Désignation des délégués auprès du Conseil d'école de Saintines.**

2 délégués titulaires	2 délégués suppléants
Jean-Pierre DESMOULINS	Delphine DEBRAY
Sandrine GREBAUT	Philippe GOESSENS

- **Désignation du « correspondant défense ».**

M Jean-Pierre DESMOULINS est désigné comme « correspondant défense » auprès des services de l'Etat.

5. Commissions communales.

➤ **Commission Information et communication**

Président : M Sébastien ANDRE

Membres : Mme COPIGNY, Mme FERRET, Mme RIBOULEAU, Mme DEBRAY, Mme GREBAUT, M DESMARET, M DESMOULINS.

➤ **Commission finances**

Président : M JP DESMOULINS

Membres : les adjoints, Mme RIBOULEAU, Mme LEMAIRE, M DESMARET.

➤ **Commission fêtes et cérémonies**

Présidente : Mme DEBRAY

Membres : les membres du conseil municipal.

➤ **Commission sports, culture, jeunesse et affaires scolaires**

Président : M POINTIN

Membres : M DESMOULINS, M THIEUX, M DESMARET, Mme DEBRAY, M ANDRE, Mme GREBAUT, Mme MARCOLLA, M PERDU, M GOESSENS.

➤ **Commission travaux, urbanisme.**

Président : M SRACZYK

Membres : M DESMOULINS, M PERDU, M POINTIN, M DESMARET, M THIEUX, Mme COIGNY.

Questions et informations diverses :

Le calendrier des prochaines réunions est évoqué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.